



## REGLEMENT INTERIEUR

*Le règlement du SALAM NATATION DE FES a pour but de définir les droits et les devoirs réciproques entre le club et ses adhérents.*

*L'inscription au SALAM NATATION DE FES implique l'acceptation, dans son intégralité, dudit règlement.*

### Adhésion :

Peuvent adhérer au club toutes personnes le désirant

### Composition du dossier :

- Règlement des frais d'inscription de la piscine couverte.
- Règlement de la cotisation Club.
- Fiche FRMN comprenant une autorisation paternelle légalisée, et un certificat médical d'aptitude (la fiche est disponible chez le directeur technique)
- 4 photos .
- Le présent règlement intérieur à lire et conserver.

### Cotisation :

Le montant de la cotisation club est fixé annuellement par SALAM NATATION DE FES au vu du montant des licences F.R.M .N et des objectifs du club pour l'année à venir. Il comporte le prix de la licence et la cotisation du club .

### Licence :

Toute inscription SALAM NATATION DE FES fera l'objet d'une demande de licence auprès de la Fédération Royal Marocaine de Natation. Il est rappelé que la licence F.R.M.N. est obligatoire pour la participation aux compétitions et que les licenciés doivent être en mesure de la présenter lors de celle - ci

### Tenue et matériel :

Conformément au règlement intérieur de la piscine, à l'entraînement comme en compétition, le port du short ou du bermuda est interdit. Seul le maillot de bain est autorisé. En compétition les maillots distendus et élimés sont interdits par les règles fédérales. Le passage sous la douche est obligatoire, à l'entrée du bassin. Le port du bonnet est obligatoire et les lunettes sont recommandées.

### Récupération des enfants :

Les parents sont tenus de venir rechercher leurs enfants dès la fin des entraînements et des retours de compétitions.

### **Fréquentation des entraînements :**

Le SNF ayant un caractère sportif et son but étant d'améliorer les performances des nageurs, les entraînements sont obligatoires (sauf cas de force majeure). Les absences prévues et motivées doivent être signalées aux entraîneurs auparavant.

### **Comportement :**

La politesse et la courtoisie sont de rigueur entre adhérents et envers les entraîneurs les dirigeants. Il en est de même pour la discipline. Les entraînements ne sont pas des récréations mais des séances de travail.

Respect et obéissance sont dus aux entraîneurs. Ils ont par ailleurs le droit de sanctionner tous chahuts ou débordements.

Le passage aux toilettes se fait avant l'accès au bassin et à la fin de l'entraînement. Il pourra être autorisé exceptionnellement par l'entraîneur durant l'entraînement et devra être d'une durée inférieure à 5 minutes.

### **Respect du matériel :**

SNF met à disposition des nageurs des installations et du matériel divers. Vous devez respecter ceux-ci. Toute dégradation volontaire pourra être imputée à son utilisateur.

### **Sécurité :**

Celle-ci est assurée lors des entraînements par les entraîneurs. D'une manière générale chaque nageur se doit de respecter le règlement de la piscine. Il est bon cependant de rappeler que la sécurité est l'affaire de tous et que les accidents surviennent bon nombre de fois lors de chahut sur le bord du bassin ou dans les vestiaires.

### **Stages :**

Des stages d'entraînements intensifs pourront être proposés lors de certaines vacances scolaires. Les frais engagés seront à la charge des adhérents intéressés pour les stages.

**Nom du nageur (se) :**  
**Nom du tuteur**

-----  
-----

**lu et approuvé**  
**Signature légalisé**

**Adresse des Parents**  
**Téléphones**  
**email**

-----  
-----  
-----